Dans un contexte de dégradation continue des conditions d'enseignement, et alors que la poussée démographique qui aurait du être anticipée par l'institution n'a pas été suffisamment prise en compte, les enseignants, et en particulier les professeurs de philosophie, font face à des difficultés croissantes.

En effet, la perte des dédoublements en séries S et STMG, couplée à une augmentation des effectifs par classe, a fait s'accroître la charge de travail pour chaque enseignant. À ceci s'ajoute la réduction constante des postes au concours, qui implique une augmentation des BMP dans les établissements, et des conditions de travail très dégradées, notamment pour les collègues contractuels.

Pour ces derniers, recrutés massivement, et notamment encore plus dans l'académie de Nantes, la difficulté s'est trouvée cette année renforcée par l'annonce, dans un premier temps, d'une fermeture du concours interne, puis par son maintien mais avec un nombre de postes largement insuffisant.

Toutes ces dégradations se répercutent sur les conditions de correction du bac, puisque le nombre de copies par correcteur augmente cette année de façon très sensible pour atteindre plus de 130 copies pour les deux tiers des enseignants de philosophie. En effet, alors que l'académie recourt massivement à l'embauche de contractuels pour enseigner, ces collègues ne sont pas tous mobilisés au moment des examens de manière bien hypocrite. De plus, les délais de correction connaissent de nettes variations d'une académie à l'autre et sont, dans l'académie de Nantes, parmi les plus défavorables de toute la France. Comment justifier, alors que l'examen est national, un écart de plus de 24h entre notre académie et celles de Lille ou Amiens qui ont jusqu'au 4 juillet au matin pour remplir les notes ?

En l'état, le délai fixé dans l'Académie de Nantes ne laisse aux correcteurs de philosophie que 10 jours ouvrables pour abattre un travail énorme. Pour les collègues, nombreux, qui ont jusqu'à 150 copies à corriger, il s'agirait donc d'examiner, annoter avec précision, comme le précise le courrier de l'Inspection relatif aux corrections, 15 copies par jour. C'est tout bonnement impossible.

Une telle situation, inacceptable, ne nous permet pas de prendre en compte, de manière équitable, le travail de chacun des candidats et pénalise en tout premier lieu nos élèves, qui ont préparé l'examen pendant toute une année.

L'audience que nous avons sollicitée au Rectorat n'a pas permis d'avancée significative, tant sur la question du nombre de correcteurs que sur celle des délais de correction.

C'est pourquoi nous déclarons qu' étant donné l'augmentation de notre charge de travail, nous ne pourrons pas rendre nos notes avant la date du 3 juillet, 17h / 4 juillet, 9h, sur la base d'une harmonisation avec les académies bénéficiant d'un délai de correction plus élevé, afin de nous donner les moyens d'une correction décente des copies de bac.

nom	établissement	signature

nom	établissement	signature